**Autorisation de cession de bail**

***Article 30 de la section 3 « Des règles particulières aux baux à ferme » du livre III, titre VIII, chapitre II du Code civil***

**La fabrique d’église**

établie à

dont le n° d’entreprise est

ici représentée par :

* M./Mme domicilié à
* M./Mme domicilié à

agissant en leur qualité respective de Président(e) et de secrétaire de ladite fabrique d’église, en vertu d’une délibération du Bureau des Marguilliers du

**En sa qualité de propriétaire bailleur, donne l’autorisation à Monsieur / Madame (le cédant)**

Nom

Prénom

Domicile

Lieu et date de naissance

Etat civil

N° de registre national OU de sécurité sociale

N° de producteur (si connu)

N° d’entreprise (si connu)

**Titulaire d’un bail à ferme portant sur les biens de la Fabrique d’église désignés ci-après** :

Commune de : Division :

Section : Numéro :

D’une contenance totale de et ayant un revenu cadastral de

Les biens loués sont situés en région agricole de .

Ce bail a été consenti pour une période initiale de années, ayant pris cours le ., pour expirer le .

Conformément à la législation en vigueur, le bail est reconduit de plein droit, à la fin de cette période initiale, pour trois périodes successives de neuf ans, sauf congé valable donné par le bailleur pour un motif prévu par la loi :

La première reconduction commence le et expire le . La deuxième reconduction commence le et expire le . La troisième reconduction commence le et expire le .

 **De céder le bail à ferme dont il est question, conformément à l’article 30 de la section 3 « Des règles particulières aux baux à ferme » du livre III, titre VIII, chapitre II du Code civil, à Monsieur / Madame (le cessionnaire)**

Nom

Prénom

Domicile

Lieu et date de naissance

Etat civil

N° de registre national OU de sécurité sociale

N° de producteur (si connu)

N° d’entreprise (si connu)

**La cession prendra effet à compter du**

**Cette cession simple n’entraîne aucune modification sur la date de fin du bail à ferme.**

Fait à , le

En exemplaires

Le président de la fabrique d’église\* Le secrétaire de la fabrique d’église\*

\* Nom, prénom, signature, le tout précédé de la mention « Lu et approuvé ».